

**Enquête publique relative à la demande de renouvellement
et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière et
une installation de traitement des matériaux sur la
Commune de LAVASTRIE « LA DEVEZE » présentée par la
SAS PRAT**

Rapport du Commissaire Enquêteur

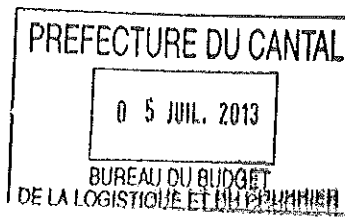
Première partie :

- Généralités
- Organisation et déroulement de l'enquête
- Analyse des observations du public
 - des diverses consultations
 - des réponses du responsable du projet

Deuxième partie :

- Conclusion et avis motivé du Commissaire Enquêteur

André COUTAREL
Commissaire Enquêteur
32, lotissement Bellevue - 15300 MURAT
Tél : 04 71 20 23 94
Portable : 06 67 68 93 38



JUILLET 2013

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I/ Généralités :

1. Désignation du Commissaire Enquêteur - Objet de l'enquête
2. Cadre juridique
3. Nature et caractéristique du projet
4. Dossier d'enquête
5. Registre d'enquête

II/ Organisation de l'enquête :

1. Concertation préalable à la procédure et préparation de l'arrêté
2. Premier entretien avec le Maître d'Ouvrage
3. Durée et contexte
4. Information du public
5. Visite des lieux
6. Rencontre avec Mme le Maire et Mr le 1er Adjoint de LAVASTRIE
7. Permanence et accueil du public
8. Personnes reçues et remise de pétition
9. Courriers, courriels et/ou observations reçues et enregistrées
10. Clôture du registre

III/ Analyses des observations et réponses

1. PV de recueil des observations et convocation du responsable de projet
2. Mémoire réponse du responsable du projet
3. Analyse personnelle du Commissaire-Enquêteur et réponses aux observations et au mémoire réponse du responsable du projet

IV/ Annexes au rapport

DEUXIEME PARTIE :

Conclusion et avis motivé du Commissaire Enquêteur

PREMIERE PARTIE

I/ Généralités :

1. Désignation du Commissaire Enquêteur - Objet de l'enquête

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Fd n° E 13000032/63 en date du 15/02/2013, j'ai été désigné en ma qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire pour accomplir ma mission conformément à l'arrêté N° 2013-452 de Mr le Préfet du Cantal en date du 05 avril 2013.

Mr Bernard THOMAS a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

L'arrêté de Mr le Préfet dans son article 1er porte ouverture de l'enquête publique relative à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement des matériaux sur la commune de LAVASTRIE aux lieux-dits « La Devèze », « La Pinatelle haute » et « Les Planets ».

La demande est présentée par la SAS Carrières PRAT BP 4 - 63830 DURTOL. Elle est signée de Mr Eric CHAMBON, Président du Directoire de la SBC Holding au nom et pour le compte de la SAS Carrières PRAT.

Cette carrière est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral n° 2000-1078 du 21 juin 2000. La durée de l'autorisation est de 15 ans et court donc jusqu'au 21 juin 2015.

2. Cadre juridique :

L'activité de la carrière et de l'installation de traitement des matériaux qui lui est associée se rangent respectivement dans les rubriques n° 2510 et n° 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'arrêté de Mr le Préfet dans son préambule rappelle les textes de référence relatifs à cette enquête publique lesquels fixent le cadre juridique. L'essentiel tient dans le Code de l'Environnement dans ses parties législatives et réglementaires et notamment son livre V relatif aux installations classées.

3. Nature et caractéristiques du projet :

La société SAS PRAT exploite une carrière de basalte doléritique sur une emprise cadastrale de 11,21 hectares. Le rythme annuel d'extraction est de 140 000 tonnes par an en moyenne avec une cote limite d'extraction fixée à la cote 987 m NGF.

La société souhaite poursuivre l'approvisionnement du marché régional en granulats de qualité et garantir en même temps sa propre pérennité.

Le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter s'accompagne d'un projet d'extension sur une emprise nouvelle de 11,65 ha avec un rythme d'extraction moyen qui reste fixé à 140 000 tonnes/an. Outre ces enjeux, le projet a pour objectif de poursuivre la couverture de besoins en matériaux spécifiques indispensables à l'activité d'une industrie régionale de premier plan.

Le gisement de basalte exploité est d'une qualité exceptionnelle pour une utilisation très spécifique avec des enjeux économiques et humains importants. Ce gisement de roche solide et lourde aux propriétés mécaniques excellentes se caractérise par sa rareté (il n'aurait pas d'équivalent connu en région AUVERGNE).

Ce gisement de basalte doléritique a été retenu par la société ROCKWOOL pour assurer de manière permanente l'approvisionnement de l'usine de fabrication de laine de roche de ST ELOY LES MINES à hauteur de 60 000 tonnes/an en moyenne. Cette usine emploie plus de 600 collaborateurs présents sur un site de 55000 m² (3 lignes de production en flux continue...). Elle est tributaire de la carrière de la DEVEZE à hauteur de 50 % de son alimentation en dolérite.

Le projet présenté intègre également le remplacement de l'installation de traitement de matériaux existante par une unité moderne dont les progrès techniques et le nouvel emplacement se caractériseront par des niveaux de nuisances nettement inférieurs résultant du fonctionnement actuel. Ce projet présente également deux spécificités :

- le déplacement de l'actuel réservoir d'eau potable (château d'eau) de Bennac
- la création en limite EST d'un nouveau chemin en substitution de l'actuel qui est inclus dans le projet de périmètre d'extension.

4. Le dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête déposé en Mairie de LAVASTRIE et dont le double m'a été communiqué comprend les pièces suivantes que j'ai répertoriées et numérotées comme suit :

Pièce N° 1

Un premier grand classeur contenant :

- la lettre de demande,
- la présentation générale du projet,
- le résumé non technique,
- les raisons du projet,
- les renseignements administratifs et techniques,
- l'étude d'impact,
- l'étude des dangers,
- le mémoire sur la sécurité publique, la sécurité et l'hygiène du personnel,
- les effets sur la santé.

Pièce N° 2

Un deuxième grand classeur contenant :

- les annexes cartographiques,
- les annexes administratives,
- les annexes techniques.

Pièce N° 3 L'avis de l'autorité environnementale

Pièce N° 4

Chemise n° 4 contenant les pièces annexées par le Commissaire-Enquêteur :

- 4- l'avis de l'Institut National de l'origine et de la qualité I.N.A.O.
- 5- arrêté n° 2013 010DDT portant autorisation de défrichement
- 6- avis de l'Agence Régionale de la Santé ARS
- 7- arrêté de Mr le Préfet portant ouverture de l'enquête
- 8- avis au public (ouverture enquête)
- 9- décision du Président du Tribunal Administratif désignant le Commissaire-Enquêteur Titulaire, le suppléant et fixant le provisionnement du F.I.C.E.

Le schéma départemental des carrières du Cantal a été tenu à ma disposition par les services du bureau des procédures environnementales durant toute la durée de l'enquête.

5. Registre d'enquête

Conformément aux réglementations en vigueur, j'ai ouvert le registre après l'avoir côté et paraphé avant le début de l'enquête et j'ai procédé à sa clôture dès la fin de l'enquête le jeudi 20 juin 2013 à 17H 30.

II/ Organisation de l'enquête

1. Concertation préalable à la procédure et préparation de l'arrêté :

Après avoir accepté la mission confiée par les services du Tribunal Administratif de Clermont-Fd, j'ai contacté Mr THOMAS Bernard désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant qui m'a fait part de ses disponibilités. Avec ces éléments, les dates d'ouverture, fermeture de l'enquête et les dates et horaires de permanences ont été arrêtés en concertation et en accord avec les services de la Préfecture du Cantal (Bureau des procédures environnementales : Mme Geneviève MARTIN-TROIVILLE).

2. Premier entretien avec le maître d'Ouvrage :

J'ai rencontré le Maître d'Ouvrage SAS Carrières PRAT représenté par Mr LANGLADE Guy le jeudi 16 mai à 9H30.

Assistaient à cette 1ère réunion de travail :

- Mr THOMAS Bernard, Commissaire-Enquêteur Suppléant,
- Mr SOURIMAND Jean Christophe, Ingénieur Consultant pour la société Alliance Environnement Conseil (A.E.C.),
- Mr LANGLADE Fabien, Ingénieur d'exploitation et responsable sécurité,
- Mr ROUSSET, Chef de carrière.

Mme le Maire de LAVASTRIE a été invitée à assister à la réunion.

J'ai demandé communication de deux pièces que j'ai annexées au dossier :

- l'arrêté portant autorisation de défrichement (chemise 4, pièce n° 5). Cette pièce est à mon avis nécessaire pour le déroulement de la suite des procédures et exploitation,
- l'avis de l'Agence Régionale de santé d'Auvergne (ARS).

Une 1ère approche du dossier a été abordée ainsi que les procédures et déroulement de l'enquête.

Une 1ère interrogation s'est posée à la lecture de l'avis de l'autorité environnementale qui m'avait été transmis par mail le matin même. Elle concerne l'empiètement du périmètre d'extension de la carrière sur le périmètre de protection des captages de la « Pinatelle »...

3. Durée et contexte :

L'enquête s'est déroulée sans incident en mairie de LAVASTRIE, salle du Conseil municipal, du mardi 21 mai 2013 au jeudi 20 juin 2013 inclus.

Le 1er entretien que j'ai eu avec Mme le Maire de LAVASTRIE, le 16 mai à 9H00, laisse penser que l'activité de la carrière et la continuité de son exploitation semble bien perçue par la population de la commune... (économie... emplois...). Néanmoins, Mme le Maire a eu à connaître quelques doléances concernant notamment les vibrations perçues lors des tirs de mines par quelques résidents dont les maisons sont assez proches du site.

4. Information du public :

- Un avis d'ouverture d'enquête publique a été publié par les soins des services de la Préfecture du Cantal dans deux journaux :

- « La Montagne »,
- « l'Union du Cantal »,

Dans deux parutions d'annonces légales :

- la première : quinze jours avant l'ouverture
 - la deuxième : dans les huit premiers jours de l'enquête.
- L'avis d'ouverture a été affiché en mairie de LAVASTRIE, je l'ai constaté.
 - Le responsable du projet a affiché sur les lieux en plusieurs points visibles de la voie publique, l'information destinée au public conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (arrêté ministériel du 24 avril 2012).
 - Les maires des communes de Neuvéglise, Fridefont, Villedieu, Sériers et Alleuze ont, par ailleurs, reçu mission d'afficher selon les dispositions prescrites par l'article R512 - 14 - III du Code de l'Environnement et conformément à la nomenclature des installations classées.
 - L'avis d'enquête, l'étude d'impact, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement ont été mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat (www.cantal.gouv.fr) 15 jours avant.
 - Le responsable du projet a, par ailleurs, tenu une réunion d'information à l'intention du Conseil municipal et de la population. Cette réunion a eu lieu le 4 juin 2010 à 16H00 avec une assez bonne participation de la population.
 - Après cela, pour ma part, je n'ai pas jugé nécessaire d'organiser une réunion publique.

5. Visite des lieux

Le jeudi 16 mai 2013 de 10H30 à 12H30, j'ai visité la carrière : Mr Bernard THOMAS, Commissaire-Enquêteur Suppléant, a participé à la visite qui était guidée par :

- Mr LANGLADE Guy accompagné de :
- Mr LANGLADE Fabien
- Mr SOURIMAND Jean Christophe
- Mr ROUSSET.

J'ai pu procéder aux repérages nécessaires :

- organisation actuelle du site,
- organisation future (stockage... installation de traitement),
- phases d'exploitation,
- périmètre d'extension (nous avons fait le tour de ce périmètre),
- château d'eau à déplacer,
- nouveau chemin périphérique à créer,
- captages et leurs périmètres de protection (immédiat et rapproché),
- atelier de maintenance hors périmètre
- voie d'accès à la carrière...

6. Rencontre avec Mme le Maire et Mr le premier Adjoint

Au cours de l'enquête, j'ai rencontré plusieurs fois (à chaque permanence) Mme le Maire de LAVASTRIE ainsi que Mr le 1er Adjoint : Mr GASTON Alain.

Le problème essentiel que j'ai abordé avec eux est celui de la protection des sources d'alimentation en eau potable de la commune. Le projet de périmètre d'extension de la carrière empiète sur le périmètre de

protection rapprochée des captages « Pinatelle 1 » et « Pinatelle 2 ». Ce périmètre est fixé par l'arrêté de DUP conformément à la réglementation en vigueur.

J'ai abordé avec Mme le Maire l'éventuelle possibilité (voire nécessité) d'ouvrir une procédure de révision de cette DUP et donc d'une éventuelle possibilité de modifier le périmètre de protection actuel dans une recherche de solution de compatibilité... La commune a la compétence pour lancer éventuellement la procédure...

Mme le Maire et son 1er Adjoint souhaitent oeuvrer dans l'intérêt général, et, s'ils sont favorables au développement de l'activité carrière, ils veulent également avoir les garanties pour préserver les ressources en eau de la commune en termes de quantité et de qualité. Le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure de révision de la DUP lors de la séance du 31 mai 2013 (voir délibération en annexe).

7. Permanence et accueil du public

Je me suis tenu à la disposition du public aux jours, heures et lieux prévus par l'arrêté préfectoral à savoir :

- mardi 21 mai 2013 de 13H30 à 17H30
- samedi 1er juin 2013 de 13H30 à 17H00
- jeudi 06 juin 2013 de 13H30 à 17H30
- jeudi 13 juin 2013 de 13H30 à 17H30
- jeudi 20 juin 2013 de 13H30 à 17H30

8. Personnes reçues et remise de pétition

- J'ai reçu Mr Jean Michel SOMBRET et Melle DELPUECH Marie-José qui m'ont remis un mémoire d'observation en plusieurs points sur trois pages dactylographiées.
- J'ai reçu Mr Guy LANGLADE représentant la société Carrières PRAT accompagné d'autres représentants de la société. A deux reprises, lors de mes permanences, ils sont venus faire le point sur le déroulement de l'enquête.
- Mr Fabien LANGLADE m'a remis une pétition de soutien à la continuité de l'activité de la carrière. Cette pétition a réuni 1055 signatures de personnes ayant décliné leur nom, prénom et adresse.

9. Courriels, courriers et/ou observations enregistrés

J'ai reçu un courrier de Mme Adrienne PAGES 27, rue Bapst - 92600 ASNIERES. Cette lettre manuscrite sur 4 pages développe également plusieurs points.

Le mémoire de Mr SOMBRET constitue l'observation n° 1

Le courrier de Mme PAGES constitue l'observation n° 2.

10. Clôture du registre

Au terme de l'enquête le jeudi 20 juin 2013 à 17H30, j'ai procédé à la clôture du registre.

III/ Analyse des observations du public et réponses

1. P.V. de recueil des observations et convocation du responsable du projet

Par lettre (voir copie en annexe), j'ai convoqué le pétitionnaire Mr Eric CHAMBON, Président Directeur Général de la SAS Carrières PRAT (ou son représentant) en mairie de LAVASTRIE pour le lundi 24 juin à 14H00.

J'ai remis en mains propres à Mr Guy LANGLADE, Directeur technique, le P.V. de synthèse des observations (joint en annexe) et je l'ai invité à produire en réponse ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours.

2. Mémoire réponse du responsable de projet

La SAS Carrières PRAT sous la signature de son Président E. CHAMBON, m'a adressé ses observations et réponses aux questions posées par le public et à celles posées par moi-même, Commissaire-Enquêteur dans les délais (voir pièce annexée). Les délais de réponse ont été respectés. Ce mémoire réponse comporte 27 pages dactylographiées et 3 annexes en 32 feuillets complémentaires.

3. Mon analyse personnelle et mes réponses aux observations et au mémoire réponse du responsable de projet

L'observation n° 1 et l'observation n° 2 comportent plusieurs points communs ; on déplore entre autres :

- « les traces indélébiles qui resteront après l'exploitation »,
- les nuisances : bruits, vibrations lors des tirs de mines,
- la dégradation de la route due au trafic induit,
- une certaine insécurité,
- la poussière polluante,
- la destruction de la végétation des prairies et du chemin rural et donc la dévaluation des terres agricoles,
- l'impact paysager,
- le rejet des eaux de pluie dans le fossé de la route CD 10,
- on demande pourquoi l'atelier de maintenance n'est pas inclus dans le périmètre d'exploitation ?

Et si cette installation est conforme aux exigences en matière de pollution, sécurité, hygiène... et qui contrôle ?...

La plupart des éléments de réponses à ces observations ou questions figurent au dossier qui prend bien en compte les enjeux environnementaux et qui mentionne les mesures pour supprimer, réduire et si possible compenser les impacts du projet ainsi que les mesures qui concernent la biodiversité.

Le demandeur, Maître d'Ouvrage, apporte d'autres précisions dans son mémoire réponse au P.V. de recueil des observations. Je pense que ces réponses sont à la fois pertinentes, objectives pour la plupart et réalistes. Mon point de vue rejoint celui du responsable de projet et je partage donc ces éléments de réponses précis (voir mémoire réponse en annexe).

Ceci dit, je considère, pour ma part, que l'activité d'une carrière engendre toujours quelques nuisances plus ou moins désagréables et qu'il est légitime et normal que ceux qui y sont plus particulièrement exposés manifestent un certain mécontentement.

Mais les carrières ne sont-elles pas utiles et indispensables ?

Et peut-on extraire les matériaux ailleurs que là où se trouve le gisement rare de surcroît en ce qui concerne celui de la Devèze ?

Encore faut-il s'assurer que les nuisances mesurées restent inférieures aux seuils fixés par la législation.

IV/ Annexes au rapport :

1. Procès verbal du recueil des observations
2. Lettre à Mr le P.D.G. de la SAS Carrières PRAT (remise du P.V.)
3. Reçu et attestation signés du responsable de projet
4. Mémoire réponse du responsable de projet
5. Délibération du Conseil municipal de LAVASTRIE (lancement de la procédure de révision de la DUP sur la protection des captages de Pinatelle 1 et Pinatelle 2.

Fin de la première partie,
Le 04 jui 2013

Le Commissaire Enquêteur
André COUTAREL



Monsieur André COUTAREL
Commissaire Enquêteur
32 lot Bellevue
15300 MURAT
Tel 04 71 20 23 94
06 67 68 93 38

Monsieur Eric CHAMBON
Président Directeur Général
SAS Carrières PRAT
Route de Durtol BP 4
63830 DURTOL

Murat, le 6 Juin 2013

Réf : Décret n°2011-2018 du 29-12-2011

Article 123-18 du Code de l'Environnement

Objet : Remise du P.V de synthèse des observations relatif à l'enquête publique : Autorisation de renouvellement d'exploiter et d'extension de la carrière « La Deveze ».

Monsieur le Président,

Conformément aux procédures en vigueur à la suite de la réforme de l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous demander comme convenu avec Monsieur LANGLADE Directeur Technique de bien vouloir vous rendre vous-même ou votre (vos) représentant(s) en mairie de LAVASTRIE le Lundi 24 Juin à 14 Heures.

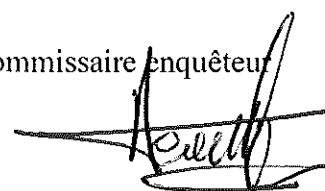
Je vous remettrai comme il se doit le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales enregistrées lors de l'enquête publique citée en objet.

Je me permets de vous faire connaître que vous disposerez dès lors d'un délai de 15 jours pour produire en réponse vos observations éventuelles . Ce délai court donc jusqu'au lundi 8 juillet inclus.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me transmettre ce mémoire-réponse à mon adresse personnelle ci-dessus indiquée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général à l'assurance de ma haute considération

Le commissaire enquêteur



A-COUTAREL

Copie à Mr LANGLADE Guy Directeur Technique

PROCES VERBAL DE RECUEIL D'OBSERVATIONS

demande de renouvellement et d'extension
Enquête publique concernant : de l'autorisation d'exploiter la Carrière
LA DEVEZE à LAVASTRIE

Pétitionnaire : S.A.S. Carrières IRAT - Durtol 63830

Enquête arrêtée par : Monsieur le Préfet du Cantal

Date d'ouverture : 21 mai 2013

Date de clôture : 20 juin inclus.

A la clôture du registre, le Commissaire Enquêteur a constaté le dépôt des observations suivantes :

- Observations orales au nombre de : Zéro
- Observations écrites au nombre de : deux mémoires en plusieurs points
- Courrier reçu au nombre de : deux dont le détail suit
 - courrier de M. Jean Michel SOMBRET, Les Blonets - LAVASTRIE
 - Mme Adrienne PAGES 27 rue BAPST 63600 Asnières,

• ~~écrites~~
Une PETITION de soutien avec 1055 signatures

Les observations ~~écrites~~ concernent le(s) thème(s) suivant(s) :

- les nuisances (sonores, tir de mines, poussière)
- déprédations du site, de la nature, du paysage
- Pollution
- Emplacement de l'atelier de maintenance hors périmètre...
- incidences sur les eaux souterraines

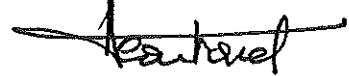
En outre, le Commissaire Enquêteur vous demande d'apporter des précisions complémentaires sur les points suivants :

- Quelles précisions ou réponses pouvez-vous apporter en complément du dossier aux remarques et observations formulées par l'autorité environnementale notamment en ce qui concerne les incidences éventuelles sur les ~~eaux~~ eaux souterraines ?

Les textes des observations écrites sur le registre ou posées par le Commissaire Enquêteur sont joints au présent P.V. (photocopie du registre)

Les photocopies des courriers reçus sont jointes au présent P.V.

A Murat , le 24 06 2013
Le Commissaire Enquêteur
André COUTAREL



NB : Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet, le pétitionnaire dispose d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.
Ce délai est fixé au lundi 8 juillet 2013

Reçu

Je soussigné Guy LANGLADE représentant la Société CARRIÈRES IRAT demandeur du renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter la carrière "LA DEVEZE" à LAVASTRIÈ et une installation de traitement des matériaux sur ce site atteste avoir reçu de la part de Monsieur André COUTAREL Commissaire enquêteur, le procès-verbal de recueil des observations et ses annexes (copie du registre) relatifs à l'enquête publique concernant ma demande.

J'atteste être informé que je dispose d'un délai de quinze jours pour retourner au Commissaire enquêteur un éventuel mémoire réponse à ces observations: le délai étant fixé au lundi 8 juillet.

A LAVASTRIÈ
le 24 juin 2013
Guy LANGLADE.

